



MAIRIE d'ALTRIPPE

Bulletin Communal

N° 10

Juillet 2018 - Décembre 2018



Le conseil municipal s'est réuni deux fois durant ce second semestre de 2018.

14 novembre

A l'ordre du jour de cette réunion, les sujets suivants ont été abordés.

Restitution des locaux occupés par les pompiers locaux

L'effectif n'est plus que de 9 agents. Cette situation opérationnelle ne permet pas la pérennité du centre. Suite à un travail de collaboration avec le SDIS et la volonté des personnels soutenus par la commune,, une possibilité concrète de rapprochement avec le centre de Leyviller a été identifiée. Ce rapprochement aura lieu dans les locaux de Leyviller à compter du 1^{er} janvier 2019.

Les biens immobiliers seront restitués à la commune et tout élément qui rappelle l'ancienne fonction dudit bâtiment sera supprimé.

Le conseil municipal prend acte de la désaffectation du site.

Augmentation des taux sur les contrats d'assurance statuaire

La commune a, par la délibération 7 octobre 2016, adhéré au contrat d'assurance statuaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut ses agents, de l'article 26 de la loi du 84 - 53 du 26 janvier 1984

Les nouveaux taux ont été communiqués à la communes, à savoir :

-Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL et fonctionnaires détachés dans la fonction publique territoriale.

Tous risques avec une franchise de 30 jours fermes par arrêt maladie ordinaire : 4,78%

(ancien taux : 4,43%)

-Agents titulaires et stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents contractuels de droit public.

Tous risques avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt maladie ordinaire : 1,43%

(ancien taux : 1,30%)

Le conseil adopte les nouvelles conditions tarifaires.

Transfert de crédit

Monsieur le maire informe les édiles de dépassement de crédit en section de fonctionnement.

Le conseil municipal entérine le transfert de crédit à savoir :

Chapitre 022	Dépenses imprévues	- 3 500€
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	+ 3 500 €

20 décembre 2018 :

A l'ordre du jour de cette réunion, les sujets suivants ont été abordés.

Révision de la carte communale

Monsieur le maire présente l'opportunité et l'intérêt pour la commune de réviser la carte communale. En effet, le document datant de 2007 il serait judicieux de l'actualiser afin d'être en cohérence avec les orientations du Scot du val de Rosselle.

Après l'exposé du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De créer une commission communale d'urbanisme et d'habiliter cette dernière pour représenter la commune aux réunions de travail.
- Sont volontaires pour siéger à cette commission : Alain Koniecsny, Julien Albert, Laurent Schmitt, Laurent Gouth et Jean Paul Fischer.
- De donner au maire tout pouvoir pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant la révision de la carte communale
- De solliciter l'état et le conseil départemental pour les dépenses et les subventions afférentes à cette révision.

Approbation des statuts du SI2E

(Syndicat Intercommunal pour l'Energie et l'Environnement)

Par décision en date du 10 juillet 2018, le comité du SI2E a approuvé l'intégration des 30 communes de l'ex Centre Mosellan pour la concession réseaux électriques.

Cette intégration a d'ores et déjà été validée par notre conseil municipal en date du 16 décembre 2017.

Il est nécessaire à présent, pour la rédaction de l'arrêté par la sous préfecture qui entérinera définitivement l'adhésion de notre commune au SI2E, de procéder à la validation des nouveaux statuts du syndicat.

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'accepter ces nouveaux statuts, applicables dès le 01.01.2019, et d'autoriser le maire à signer tous les documents s'y afférents.

Ratio «promus-promouvables» pour les avancements de grade

La loi du 19 février 2007, relative à la Fonction Publique Territoriale a modifié les dispositions statutaires relatives à l'avancement de grade au sein d'un même cadre d'emplois.

Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus au grade supérieur au sein d'un même cadre d'emplois, est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Cette disposition est obligatoire pour tout avancement de grade, quels que soient la filière et le mode d'accès.

Le maire propose de fixer les ratios d'avancement de grade à 100% (ratio unique) et sollicite le comité technique placé auprès du Centre de Gestion pour avis

***Le détail de tous les ordres du jour est consultable en mairie
les jours de permanence***

St Nicolas à l'école maternelle d'Altrippe

St Nicolas est passé voir nos petits chérubins de la maternelle.

Après maintes répétitions, nous le supposons, ils ont produit un joli spectacle de danses et de chants qui a ravi le saint homme. En partant et pour remercier les enfants, il leur a laissé en cadeaux, livres et chocolats.



Le 14 juillet des écoliers



La coutume est bien établie et, malgré les vacances, les écoliers sont venus récupérer leur chocolat. Ils étaient de plus en plus nombreux certes, mais loin du compte.

Une petite collation leur fut offerte, ainsi qu'aux parents, et ils sont partis pour revenir l'année prochaine.

Promotions chez les pompiers

La fête de Ste Barbe, patronne des pompiers et mineurs, fut le théâtre d'une remise de grade par le Lt colonel Laurent Périn du SDIS. Le sapeur Alexandre Pillevesse est promu au grade de 1^{ère} classe et l'adjudant Frédéric Thiel au grade d'adjudant-chef. Une nouvelle recrue rejoint le Ci d'Altrippe, l'adjudant-chef Thiel Franck du Ci de Petite Rosselle. Bienvenue à lui.

Il s'agit là de la dernière Sainte Barbe fêté sous cette forme car le centre d'Altrippe est en phase de mutualisation avec le centre d'intervention de Leyviller. Bien entendu l'amical n'oubliera pas ses aînés.



Journée commémorative du 11 novembre



La journée a été l'occasion d'honorer Frédéric Thiel par la médaille du combattant pour services rendus durant les événements en ex Yougoslavie.

Par ailleurs la cérémonie de commémoration a été rehaussée par la présence de sapeurs pompiers de Leyviller, futur centre d'intervention des pompiers des deux communes.

La commune a gâté ses aînés

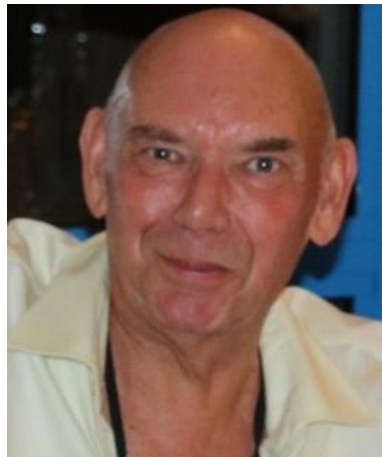


Les aînés se sont retrouvés avec beaucoup de plaisir autour d'une table bien garnie. Outre la bonne chère, ils avaient l'assurance de se retrouver pour échanger des souvenirs. Le bingo fut un peu le clou de cet après-midi ou de nombreux lots ont pu être gagnés. La fin de la rencontre fut plus musicale et chacun a pu pousser la chansonnette ou fredonner les airs nostalgiques pleins de souvenirs. En se quittant, ils se sont dits « Au revoir et à l'année prochaine »

Ils nous ont quittés



Wurde Jeannot 26 août



Besnard Philippe 13 novembre



Hergott Marcelline le 16 novembre



Canova Mariette le 15 décembre

Ils nous ont montré leur petite frimousse



Adèle Gérard née le 11 juillet 2018



Jonas Stefaniak (Graglia) né le 8 octobre 2018

Honneur au doyen



Comme promis l'année dernière et ce depuis 2014, une délégation municipale s'est rendue chez Joseph Druy, doyen du village, pour lui présenter les meilleurs vœux pour ses 87 ans. C'est, entouré d'une partie de sa famille que lui et son épouse se sont laissé aller à quelques souvenirs et confidences. C'est avec beaucoup de fierté qu'ils nous ont avoué pouvoir fêter en janvier 2019 leurs noces de palissandre, 65 ans de vie commune.

Et à la doyenne

Rassurez-vous, notre doyenne se porte bien. Comme d'habitude, elle a accueilli avec honneur et fierté la délégation municipale à l'occasion de son 92^{ème} anniversaire. C'est autour du verre de l'amitié que nous avons pris rendez-vous en 2019 pour fêter un de plus.



Ils se sont unis par les liens du mariage



BERVILLER Thomas et PIAZZA Tiffany - le 18 août 2018

MESSAGE DE NOTRE GENDARMERIE

Depuis peu, nous avons une recrudescence de vols sur l'ensemble de la circonscription. Plusieurs appels nous ont signalé des personnes suspectes ou rôdeurs.

Je vous demanderai d'être particulièrement attentif sur l'ensemble de la commune et de nous signaler rapidement toutes présences suspectes (véhicules ou personnes) pensez, si possible, à relever l'immatriculation.

CHANGEMENT DE N° DE TELEPHONE

Pour joindre la maîtresse de la classe des petits à Altrippe, il faudra désormais composer le

09 64 05 61 11